

# GUIDE DE LOCATION DU PARADIS DES PECHEURS/ REGLEMENT INTERIEUR

*mis à jour Avril 2024*

## **DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCI!)**



### **Alarme**

Le boîtier principal de l'alarme incendie se trouve au RDC, dans le dégagement à côté du bureau. En cas de déclenchement, l'alarme sonne pendant 5 minutes (300 secondes), et il n'y a aucun moyen de l'éteindre. Vous devez obligatoirement vous rendre devant l'écran de la centrale, **pour visualiser le lieu du déclenchement**. Puis vous rendre sur le lieu indiqué pour identifier le problème.

En cas de départ de feu, vous devez essayer d'éteindre avec un des extincteurs à eau (voir rubrique extincteur). S'il n'est pas possible de maîtriser le feu, **fermez** la ou les portes et si possible la ou les fenêtres, puis procéder à l'évacuation du bâtiment et appeler les secours (le 18). Il faut vérifier qu'absolument **toutes les personnes présentes sur le site ont bien évacué**.

En cas de déclenchement intempestif, il faut impérativement et **immédiatement réarmer l'alarme** pour que le site reste toujours en sécurité. Une consigne affichée à l'intérieur de la porte du boîtier de l'alarme explique la procédure de réarmement.

### **Alcool et stupéfiant**

L'usage des stupéfiants est strictement interdit dans le bâtiment. Les risques liés aux excès d'alcool sont assumés par les personnes elles-mêmes et par l'organisateur qui doit protéger ses convives en situation d'alcoolisation (risques liés à la conduite automobile, à l'utilisation des appareils électriques et chauffant et aux chutes).

### **Barbecue**

2 barbecues sur roulette sont mis à votre disposition. L'utilisation d'alcool à brûler ou d'essence pour allumer le barbecue est strictement interdite. Veuillez utiliser les allume-feu vendus dans le commerce. Attention attendre que les barbecues soient bien éteints avant de les réintroduire dans le bâtiment (risque de déclenchement intempestif de l'alarme incendie).

### **Bruit**

**Le fait que nous n'imposons pas d'heure de la musique ne vous dispense pas d'un délit de tapage nocturne.**

Afin que votre réception soit réussie sans perturber le voisinage, nous vous demandons de suivre les recommandations suivantes :

- **Ne pas ouvrir les portes sur le devant du site côté rue**, mais en cas de besoin ne les ouvrir qu'à l'arrière.
- Ne pas laisser les portes côté jardin ouvertes.
- Ne pas sortir les appareils d'amplification musicale à l'extérieur.
- N'utiliser que le matériel de sonorisation mis à disposition dans le gîte.
- Ne pas se regrouper devant le site.

# GUIDE DE LOCATION DU PARADIS DES PECHEURS/ REGLEMENT INTERIEUR

*mis à jour Avril 2024*

## **DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCI!)**

### **Chutes**

Il est formellement interdit de s'asseoir ou de monter sur les différentes rampes, murets, bords des fenêtres, etc..

### **Déchets**

Nous devons trier nos déchets : vous devez mettre les déchets recyclables (carton, plastique, métal) à l'exception du verre et du papier, directement dans la benne jaune dans la cour derrière la cuisine ; mettre les déchets ménagers dans des sacs-poubelles bien fermés avant de les mettre dans la benne verte. Un bac de 360 l pour chaque couleur est à votre disposition.

En ce qui concerne le verre, vous devez l'emmener dans un collecteur, idem pour le papier. Vous en trouverez sur le bord de la route en retournant vers Guenrouet à l'entrée du Coucou.

En cas d'oubli ou de négligence, le traitement des ordures ménagères par nos soins vous serait facturé 50 €.

### **Décoration**

Vous pouvez décorer la salle à votre guise à condition bien-sûr de tout enlever avant votre départ, y compris les éventuelles agrafes, ficelles, et de restituer la salle dans son état initial (attention aux peintures).

Eviter la pâte à fixe et les rubans adhésif puissants qui sont susceptibles de laisser des traces.

### **Electricité**

En cas de coupure, vous pouvez vérifier le tableau de fusibles se situant dans la salle (1), celui se situant dans le dégagement à côté du bureau (2), celui se situant dans la cuisine (3), celui se situant au niveau 1 à côté de l'escalier de service dans le couloir de la chambre 12 (4).

Tous les tableaux électriques avec leurs emplacements respectif sont explicitement montrés lors de l'état des lieux entrant.

Le gîte dispose d'une bonne puissance électrique (compteur triphasé 3x16A), mais n'est pas équipé pour brancher du matériel de cuisine professionnel.

Nous vous recommandons de ne pas faire fonctionner en simultanée tous les équipements les plus gourmands en énergie (lave-vaisselle, four ...) en plus d'équipements que vous apportez (éclairages, appareil à crêpes, etc.). En cas de coupure générale du compteur, le disjoncteur se trouve au niveau 1 à côté de l'escalier de service dans le couloir de la chambre 12.

### **Enfants**

En cas de présence d'enfants en bas âge, nous vous demandons de prévoir les éventuels accessoires de sécurité et de confort nécessaires à votre séjour (chaises bébé, barrières d'escalier, lits parapluie, chauffe-biberon, alèses imperméables pour les lits du gîte).

Depuis le jardin, deux accès non clôturés à la route sont possibles, veuillez bien garder les enfants sous surveillance.

### **Feux d'artifice, lanternes chinoises**

Pour des raisons de protection de l'environnement, les feux d'artifices, les lancés de confettis, les feux de bengale, les lanternes chinoises sont strictement interdits.

### **Fumeurs**

Pour des raisons de bruit, de sécurité et de propreté, les fumeurs doivent impérativement se tenir **sur la terrasse à l'arrière de la salle ou dans le jardin** et ne pas écraser leurs mégots par terre. Il

# GUIDE DE LOCATION DU PARADIS DES PECHEURS/ REGLEMENT INTERIEUR

*mis à jour Avril 2024*

## **DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCI!)**

interdit de fumer à un autre endroit en particulier devant le bâtiment et sur le bord de la route. Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment.

### **Fumigènes**

Les fumigènes, appareils à vapeur et à fumée sont interdits dans l'ensemble du bâtiment. Nous attirons votre attention sur le fait qu'ils déclenchent systématiquement l'alarme incendie.

### **Gazinière**

La gazinière est installée en gaz butane bouteille. En cas de rupture de gaz, vous trouverez dans le même espace une deuxième bouteille de gaz.

### **Handicap**

Une chambre pour les personnes à mobilité réduite avec des sanitaires et des toilettes aménagés, sont à votre disposition au niveau 0. Outre les personnes à mobilité réduite, ou ayant des difficultés à monter les escaliers. Cette chambre est aussi vivement recommandée pour les personnes à forte corpulence. (douche et toilettes spacieuses), et recommandée pour les non voyants (évacuation d'urgence plus facile).

### **Ménage**

Le ménage de fin de séjour est compris dans le prix de votre location, mais dans une limite raisonnable de saleté (ex : salle avec le sol jonché de boue n'est pas acceptable). De plus, nous vous demandons de laver et de ranger la vaisselle, de trier vos ordures ménagères (voir rubrique «déchets»), de laisser les poubelles vides et propres et de garder l'ensemble des appareils ménagers propres (chambre froide, four, lave-vaisselle, cafetières, gazinière, plans de travail, etc.). De même, vous devez maintenir tous les espaces extérieurs propres sans cotillons, sans papiers, sans mégots.

### **Stationnement**

Vous pouvez stationner dans l'ensemble du jardin sous les arbres ainsi que devant le bar côté route. Merci de ne pas stationner devant sur la route et devant les autres maisons du Cougou.

### **Sécurité Incendie**

Le site est un Établissement Recevant du Public (ERP) de 4<sup>ème</sup> catégorie.  
(voir la rubrique ALARME)

Nous vous rappelons la présence des **2 escaliers de secours** aux extrémités du couloir du niveau 1. Des **extincteurs** sont placés sur chaque palier, vous en trouverez aussi un dans la grande salle et un autre sous le tableau électrique du niveau 1.

Toutes les portes extérieures sont facilement déverrouillables de l'intérieur.

Les salles ne doivent pas accueillir plus de 150 personnes (120 personnes recommandées)

Par ailleurs, l'utilisation des prises multiples est interdite sur le site (sauf celles munies d'un interrupteur lumineux marche/Arrêt), ainsi que celle de tout appareil de cuisson du type réchaud, etc. Vous devez faire en sorte que l'ensemble des issues à tous les étages restent bien dégagées pendant toute la durée du séjour. De même, les portes coupe-feu des chambres et des escaliers, ne doivent pas être encombrées ou bloquées.

*GUIDE DE LOCATION DU PARADIS DES PECHEURS/ REGLEMENT  
INTERIEUR*

*mis à jour Avril 2024*

**DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCI!)**

**Sonorisation**

Nous mettons à disposition une enceinte dans la salle avec un volume sonore ne devant pas dépasser 105 DBA. Au dessus, il représente un danger pour les personnes présentes dans la salle et risque d'incommoder les voisins.

**Il est interdit de sortir notre sono ou n'importe quel équipement de sonorisation ramené à l'extérieur.**

**Vaisselle**

La vaisselle est entièrement à votre disposition, y compris les ustensiles, marmites... Vous devez restituer le gîte avec le matériel et la vaisselle lavés et rangés dans les emplacements prévus. En cas de négligence, une somme forfaitaire de 50 euros vous sera demandée.